



MAIRIE DE BRÉCÉ (Ille-et-Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL Procès verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq Mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le dix-neuf Mars deux mil vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUÉC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, M. LEROY Pascal, Mme GALLAIS Christine, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François

Excusés : Excusés ayant donné procuration : M. JOUAN Thierry à M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève à Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, Mme LEHUGER Virginie à M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah à Mme CADIEU Marie-Odile, M. SOURDRIL Guillaume à Mme GALLAIS Christine

Excusés : M. GUÉLOU Gildas, Mme DENIS Alexandra

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. BAGOUET Jean François

Assistant également à la séance :

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Marchés publics : Avenants travaux micro-crèche

Et de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

- RESSOURCES HUMAINES : Protection sociale complémentaire

A l'unanimité, les élus acceptent d'ajouter et de retirer ces sujets à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- FINANCES : Compte financier unique 2024
- FINANCES : affectation des résultats 2024
- FISCALITE : vote des taux 2025
- FINANCES : budgets primitifs 2025
- RESSOURCES HUMAINES : Protection sociale complémentaire
- ENFANCE JEUNESSE : Concession de services Enfance jeunesse
- FINANCES : Subvention Clic alliages (modificatif)
- Questions diverses

2025-03-001 – DECISIONS BUDGETAIRES - Compte financier unique 2024 : Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, le vote des comptes financiers uniques par l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur POULLAOUÉC Michel, Adjoint au Maire en charge des finances, prend la présidence de la séance.

Le compte financier unique établi au titre de l'année 2024 se résume comme suit :

PREVISIONS REALISATIONS

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 030 804,24	€	747 258,50 €
Recettes	2 030 804,24	€	695 880,42 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 017 541,42 €	1 446 175,11 €
Recettes	2 017 541,42 €	2 084 561,65 €

RESULTAT DE CLOTURE	Résultat clôture Exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat Exercice 2024	Résultat de clôture Exercice 2024
INVESTISSEMENT	471 904,24 €		-51 378,08 €	420 526,16 €
FONCTIONNEMENT	793 069,45 €	550 000,00 €	395 317,09 €	638 386,54 €
	1 264 973,69 €			1 058 912,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 de la commune.

2025-03-002 – DECISIONS BUDGETAIRES - Compte financier unique 2024 : Zac du Vallon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, le vote des comptes financiers uniques par l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur POULLAOUÉC Michel, Adjoint au Maire en charge des finances, prend la présidence de la séance.

Le compte financier unique établi au titre de l'année 2024 se résume comme suit :

PREVISIONS REALISATIONS

INVESTISSEMENT

Dépenses	71 377,82 €	34 986,32 €
Recettes	71 377,82 €	33 833,91 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	152 926,15 €	35 741,23 €
Recettes	152 926,15 €	34 986,74 €

Résultat clôture	Résultat de clôture Exercice 2023	Résultat Exercice 2024	Résultat de clôture Exercice 2024
INVESTISSEMENT	- 33 833,91 €	- 1 152,41 €	- 34 986,32 €
FONCTIONNEMENT	- 114 382,24 €	- 754,49 €	- 115 136,73 €
	- 148 216,15 €	- 1 906,90 €	- 150 123,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 de la ZAC DU VALLON.

2025-03-003 – DECISIONS BUDGETAIRES - Compte financier unique 2024 : La Mainguère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, le vote des comptes financiers uniques par l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur POULLAOUÉC Michel, Adjoint au Maire en charge des finances, prend la présidence de la séance.

Le compte financier unique établi au titre de l'année 2024 se résume comme suit :

	<u>PREVISIONS</u>	<u>REALISATIONS</u>
INVESTISSEMENT		
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	71 340,20 €	3 449,44 €
Recettes	71 340,20 €	0 €

Résultat clôture	Résultat de clôture Exercice 2023	Résultat Exercice 2024	Résultat de clôture Exercice 2024
INVESTISSEMENT			
FONCTIONNEMENT	71 340,20 €	-3 449,44 €	67 890,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 de La Mainguère.

2025-03-004 – DECISIONS BUDGETAIRES - Compte financier unique 2024 : Cellules Commerciales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, le vote des comptes financiers uniques par l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur POULLAOUÉC Michel, Adjoint au Maire en charge des finances, prend la présidence de la séance.

Le compte financier unique établi au titre de l'année 2024 se résume comme suit :

PREVISIONS REALISATIONS

INVESTISSEMENT

Dépenses 0 € 0 €

Recettes 0 € 0 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 10 267,44 € 5 152,79 €

Recettes 10 267,44 € 4 751,09 €

RESULTAT DE CLOTURE	Résultat Exercice 2023	Résultat exercice 2024	Résultat cumulé 2024
INVESTISSEMENT			
FONCTIONNEMENT	5 817,44 €	-401,70 €	5 415,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 des CELLULES COMMERCIALES.

2025-03-005 – DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Communal - Reprise du résultat 2024

L'article 8 de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999 modifiant le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) a créé l'article L 2311-5 du CGCT. Ce texte a prévu les conditions de reprise et d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire clos au budget communal. Le résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 approuvé, présente au 31.12.2024 un excédent de clôture de 638 386,54 €.

Par ailleurs, ce résultat concorde avec la balance en date du 31.12.2024 établie et certifiée par Monsieur le Receveur de Guichen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de reprendre le résultat d'un montant de 638 386,54 € au budget primitif 2025 de la façon suivante :

Article 002 « Excédent reporté en fonctionnement » 238 386,54 €

Article 1068 « Affectation de l'excédent d'exploitation en section d'investissement » 400 000,00 €

2025-03-006 – FISCALITE - Vote des Taux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2024.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.63%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44.29%
- taxe d'habitation (TH) : 20.09 %

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-03-007 – DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Primitif 2025 : Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Commune voté par chapitre.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 023 208.54€

Recettes : 2023 208.54 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la section d'investissement du budget primitif 2025 de la Commune, voté par chapitre.

Il se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 095 502.16 €

Recettes : 2 095 502.16 €

2025-03-008 – DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Primitif 2025 : Zac du Vallon

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 – ZAC DU VALLON.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 154 968,24 €

Recettes : 154 968,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 74 572,32 €

Recettes : 74 572,32 €

2025-03-009 – DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Primitif 2025 : La Mainguère

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025– LA MAINGUERE.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 67 890.76 €

Recettes : 67 890.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

2025-03-010 – DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Primitif 2025 : Cellules Commerciales

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 des CELLULES COMMERCIALES.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 10 515.74 €

Recettes : 10 515.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

2025-03-011 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Concession de services Enfance Jeunesse

En juin 2019 puis 2022, le conseil municipal a autorisé le maire à signer avec l'association LÉO LAGRANGE une convention de partenariat et de coopération pour une mission d'animation territoriale et de développement, pour la partie enfance-jeunesse pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette consultation pour la période du 01.09.2025 au 31.08.2028

La délégation porte sur les prestations suivantes :

Secteur de l'animation enfance

- Fiche 2.1 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Mercredi
- Fiche 2.2 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances scolaires
- Fiche 2.3 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement des grandes vacances scolaires
- Fiche 2.4 - Mini-camps
- Fiche 2.5 – Animations événementielles
- Fiche 2.6 – Accueils périscolaires matin et soir
- Fiche 2.7 – Ateliers sur le temps méridien

Secteur de l'animation jeunesse

Sept enjeux ont été définis pour accompagner la collectivité sur sa politique jeunesse :

- Assurer une présence éducative de proximité
- Veiller à la mixité des publics, des activités et lieux d'accueil
- Valoriser l'image de la maison des jeunes et des jeunes de la commune
- Favoriser des activités de découverte et développer la participation citoyenne des jeunes
- Développer l'éducation au territoire et la mobilité
- Promouvoir la santé, l'esprit critique et faire de la prévention santé
- Développer la participation des familles

Sur proposition de la commission Jeunesse du 20 mars 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1°) accepte de déléguer le service public de l'Enfance-Jeunesse en confiant au délégataire les prestations ci-dessus précisées

2°) accepte de lancer la consultation permettant de retenir le délégataire conformément aux articles L.1410-1 du Code général des collectivités territoriales et L.3111-1 et suivants du Code de la commande publique, pour une durée de trois ans à compter du 01/09/2025 (avec reconduction éventuelle de 2 ans).

Il s'agit de la procédure simplifiée de passation des contrats de concession relevant de l'article R.3126-1 du Code de la commande publique et dont le nouveau seuil européen est fixé à 5 382 000 € HT au 1^{er} janvier 2025

3°) accepte de déléguer Mme Pedrono et les membres de la commission enfance jeunesse afin de finaliser le cahier des charges qui sera transmis courant avril aux candidats admis à présenter une offre.

2025-03-012 – SUBVENTIONS - Modification Subvention Clic Alliages

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 février 2025, le conseil municipal avait accepté de subventionner le clic alliages à hauteur de 937.86 €.

- | | |
|---|-----------|
| – Base de calcul février 2025 | 937.86 € |
| 0.42 € / hab x 2 233 habitants (population au 01/01/2025) | |
| – Base de calcul à retenir | 942.13 € |
| 0.43 € / hab x 2 191 habitants (population au 01/01/2024) | |
| – Trop versé en 2024 | - 45.36 € |
| 0.43 € / hab x 2 191 habitants (population au 01/01/2024) | |

Au vu de ces informations, le conseil municipal décide de modifier la délibération n°2025-02-004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser au clic alliage pour l'année 2025, une subvention de 896.77 € (au lieu de 937.86 € votée).
- autorise Monsieur le Maire à mandater la subvention d'un montant à l'article 6574 du budget de la commune

2025-03-013 – MARCHES PUBLICS - Avenant travaux micro-crèche - Lot N°2 Entreprise SARL BM TEXIER

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise BM TEXIER pour la réalisation des travaux de « Curage – Gros œuvre », à la micro-crèche.

Le montant initial du marché est de 104 426.70 € HT

L'avenant n° 4 présenté a pour objet des modifications de travaux au marché de base :

- Prestations non effectuées : Constat d'huissier (-485.00 € HT), enduit pouzzolanique (-1 665.59 € HT), drain périphérique (- 373.86 € HT)
- Prestations supprimées à la demande du maître d'ouvrage : emmarchement béton (-535 € HT)
- Extension de la durée de mise à disposition de la base vie : mise à disposition de 2 mois supplémentaires (+ 815 € HT) et transformation de la base vie (+ 735 € HT)

- Adaptations chantier : Réalisation d'enduit extérieur (+ 1 163.85 €) et grilles caillebottis (+ 345.60 € HT)

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

MONTANT MARCHE INITIAL	104 426.70 € HT
MONTANT AVENANT 1	20 201.45 € HT
MONTANT AVENANT 2 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 3 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 4	0 € HT
MONTANT GLOBAL DU MARCHE	124 628.15 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 4 tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-03-014 – MARCHES PUBLICS - Avenants travaux micro-crèche - Lot n ° 4 - Entreprise DARRAS

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise DARRAS pour la réalisation des travaux de « Charpente bois », à la micro-crèche.

Le montant initial du marché est de 90 000.00 € HT

L'avenant n° 7 présenté a pour objet des modifications de travaux au marché de base :

- Travaux transférés de lot : couverture sur mur de soubassement de clôture (+ 542.40 € HT)

Cet avenant engendre une plus-value de 542.40 € HT, soit 650.88 € TTC

MONTANT MARCHE INITIAL	90 000,00 € HT
MONTANT AVENANT 1	1 796,00 € HT
MONTANT AVENANT 2	- 1 726.02 € HT
MONTANT AVENANT 3 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 4	- 187,30 € HT
MONTANT AVENANT 5	- 2 900,00 € HT
MONTANT AVENANT 6 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 7	542,40 € HT
MONTANT GLOBAL DU MARCHE	87 525,10 € HT

Le total de cet avenant engendre une plus-value de 0.62 % du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 7 tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-03-015 – MARCHES PUBLICS - Avenants travaux micro-crèche - Lot N°6 Entreprise SARL MENUISERIE BERREE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise SARL MENUISERIE BERREE pour la réalisation des travaux de « Menuiseries extérieures », à la micro-crèche.

Le montant initial du marché est de

78 770.91 € HT

L'avenant n° 3 présenté a pour objet des modifications de travaux au marché de base :

- Modification des clôtures suivant demande pmi et maitre d'ouvrage : modification de la hauteur de clôtures à 1m50 de haut et ajout d'un portillon d'accès (+ 1 965.21 € HT), recalage du linéaire de couverture associé aux clôtures (- 676.72 € HT)
- Modification suivant demande exploitant et pmi : ajout de rideaux occultants pour dortoir rdc (+ 821.60 € HT), ajout d'une ventouse pour contrôle d'accès sur porte d'entrée accueil (+ 503.30 € HT), ajout d'entrebâilleurs (+ 352.92 € HT), moins-value joint anti-pince doigt (- 668.65 € HT), et ajout d'une vitrophanie sur fenêtre du change (+ 211.25 € HT)
- Modification de prestations suivant besoin du chantier : moins-value encadrement aluminium de la verrière (- 1 589.31 € HT), ajout de bavettes aluminium sur appui des châssis du R+1 (+ 284.20 € HT), ajout de bandes de visualisation (+ 397.80 €), moins-value volets bois disparus en cours de chantier (-581.40 € HT)
- Modification suivant demande maitre d'ouvrage : signalétiques extérieures (- 56.65 € HT)

Cet avenant engendre une plus-value de 963,55 € HT, soit 1 156,26 € TTC

MONTANT MARCHE INITIAL	78 770,91 € HT
MONTANT AVENANT 1 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 2 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 3	963.55 € HT
MONTANT GLOBAL DU MARCHE	79 734,46 € HT

Le total de cet avenant engendre une plus-value de 1.22 % du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- accepte l'avenant n° 3 tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-03-016 – MARCHES PUBLICS - Avenants travaux micro-crèche - Lot n ° 9 - Entreprise SAS SMAP

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise SMAP pour la réalisation des travaux de « Revêtements de sols - Peinture », à la micro-crèche.

Le montant initial du marché est de

49 916.90 € HT

L'avenant n° 4 présenté a pour objet des modifications de travaux au marché de base :

- Prestation non effectuée : sablage des volets bois (-564.20 € HT)
- Prestation non prévue dans l'aménagement de la Zac : Dalle podotactile en haut de l'emmarchement d'accès à la porte staff (+ 232.80 € HT)
- Prestation ajoutée : peinture sur chaperon béton extérieur (+ 331.40 € HT)

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

MONTANT MARCHE INITIAL	49 916,90 € HT
MONTANT AVENANT 1 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 2	-3 535,00 € HT
MONTANT AVENANT 3 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 4	0 € HT
MONTANT GLOBAL DU MARCHE	46 381,90 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 4 tel que présenté,

- autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-03-017 – MARCHES PUBLICS - Avenants travaux micro-crèche - Lot n ° 12 - Entreprise SARL GENEVE

Monsieur le Maire rappelle qu’un marché a été signé avec l’entreprise GENEVE pour la réalisation des travaux de « CVC », à la micro-crèche.

Le montant initial du marché est de 52 881.68 € HT

L’avenant n° 4 présenté a pour objet des travaux complémentaires au marché de base :

- Modification des radiateurs : suppression d’un radiateur dans le dortoir (- 623.72 € HT) et transformation du radiateur de la salle de bain en sèche serviette électrique (- 195 € HT)

Cet avenant engendre une moins-value de – 818,72 € HT, soit – 982,46 € TTC

MONTANT MARCHE INITIAL	52 881,68 € HT
MONTANT AVENANT 1 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 2	- 34,57 € HT
MONTANT AVENANT 3 (avenant administratif)	0 € HT
MONTANT AVENANT 4	- 818,72 € HT
MONTANT GLOBAL DU MARCHE	52 028,39 € HT

Le total de cet avenant engendre une moins-value de - 1.55 % du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l’avenant n° 4 tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

La séance est levée à 22:55